

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 FEVRIER 2024

Commune de Mansigné,

Par suite d'une convocation en date du 12 février 2024, les membres composant le conseil municipal de la commune de Mansigné se sont réunis en date du 20 février 2024 à 20 h 30 à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUSSARD François, Maire de Mansigné.

Membres présents : M. BOUSSARD François – Mme DAVID Isabelle – M. DESMARES Romain – Mme ROGER Florence – Mme IGLESIAS Valérie – M. LAUNAY Philippe – M. BENTZ Gérard – M. BONHOMMET Alain – M. DOIRE Vincent – M. TOUCHARD Jérôme – Mme LEQUIMENER Christiane – Mme EHERMANN Céline – Mme MARREAU Claire – M. BIGOT Frédéric – M. VILLATEL-BUCHERT Willy –

Membres absents excusés : M. LOYER José – Mme BATAILLE Martine –

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mme GRUDÉ Mélanie pouvoir à M. BOUSSARD François

Mme BOURMAULT Cassandra pouvoir à Mme LEQUIMENER Christiane

Le conseil municipal a désigné Mme Iglesias Valérie pour remplir les fonctions de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 novembre 2023
- Suppression et création d'un poste d'adjoint technique territorial
- Cession Sarthe Habitat/Commune de Mansigné
- Demande de financement plan d'investissement durable
- Affaires diverses

OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 30.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2023

Après lecture du procès-verbal de la réunion du 28 novembre 2023, le Conseil Municipal l'a adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 01/2024 : SUPPRESSION ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Monsieur le Maire propose aux membres la suppression de l'emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 17 heures hebdomadaires au service du restaurant scolaire, entretien des bâtiments et la création d'un emploi d'adjoint technique à

temps complet relevant de la catégorie C au service du restaurant scolaire, entretien des bâtiments à compter du 1^{er} mars 2024. Le Comité Social Territorial a été saisi pour cette modification qui porte sur la réorganisation du service et accroissement d'activité sur le bâtiment des vestiaires du football suite aux travaux d'extension.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable du Comité Social Technique en date du 23 janvier 2024,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de supprimer l'emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 17 heures hebdomadaires au service du restaurant scolaire, entretien des bâtiments à compter du 1^{er} mars 2024,

Décide de créer un poste permanent d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1^{er} mars 2024. L'agent sera affecté au service du restaurant scolaire, entretien des bâtiments.

DELIBERATION N° 02/2024 : CESSION SARTHE HABITAT/COMMUNE DE MANSIGNÉ

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Sarthe Habitat procède actuellement à la démolition des 10 logements collectifs situé « 18 rue principale » sur notre commune. Le foncier libéré et remis en état serait rétrocédé à la commune de Mansigné en vue du projet à venir d'évolution de la maison de retraite.

Le conseil municipal doit délibérer :

- Approbation du projet de cession au profit de la commune de Mansigné et autoriser le Maire ou son représentant légal à signer l'acte à intervenir aux conditions suivantes :
 - * la parcelle concernée par la cession est cadastrée Section AD N° 53 pour 644 m²
 - * le prix de cession est fixé à la somme symbolique d'un euros
 - * un acte notarié sera rédigé par Maître Pierre-Alexis DE CHASTEIGNER
 - * Les frais inhérents à la présente cession seront à la charge de Sarthe Habitat

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve le projet de cession au profit de la commune de Mansigné et autorise le Maire ou son représentant légal à signer l'acte à intervenir ainsi que tous documents afférents à ce dossier et aux conditions suivantes

- La parcelle concernée par la cession est cadastrée section AD N° 53 pour 644 m²
- Le prix de cession est fixé à la somme symbolique d'un euros
- L'acte notarié sera rédigé par Maître Pierre-Alexis DE CHASTEIGNER
- Les frais inhérents à la présente cession seront à la charge de Sarthe Habitat.

DELIBERATION N° 03/2024 : DEMANDE DE FINANCEMENT PLAN D'INVESTISSEMENT DURABLE : CREATION D'UN LOCAL DE RANGEMENT

Dans le cadre des travaux de création d'un local de rangement, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le conseil départemental a décidé la création d'un plan d'investissement durable pour soutenir les communes afin de financer des projets d'investissements pour les années 2022-2025.

La commune de Mansigné peut prétendre sur cette même période à une enveloppe globale de subvention, avec un taux d'aide départementale maximal de 80 %, sous réserve que nos projets du plan d'investissement soient exécutés et payés, soit un montant maximum de 31 660 €.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Approuve et valide la demande de financement et autorise Monsieur le Maire à signer le projet de convention d'investissement durable.

DELIBERATION N° 04/2024 : EXTENSION DU LOCAL BUVETTE PETANQUE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les projets d'investissements 2024 et notamment l'extension du local de la buvette pétanque.

Monsieur le Maire rappelle également que le dossier de permis de construire est accordé depuis le 10 mars 2023 après autorisation de signature du permis de construire par le conseil municipal en date du 24 janvier 2023.

Monsieur le Maire présente les devis suivants :

- Devis entreprise EURL JEANNE charpente – couverture
Pour un montant HT de 21 093.76 €
- Devis entreprise EURL BOISSÉ Jérôme – maçonnerie terrassement gros œuvre
Pour un montant HT de 5 753.00 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Emet un avis favorable et valide les devis proposés,
Autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants soit :

- Entreprise EURL Jeanne	Montant HT	21 093.76 €
- Entreprise EURL Boissé	Montant HT	5 753.00 €

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2024.

DELIBERATION N° 05/2024 : CREATION D'UN LOCAL DE RANGEMENT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les projets d'investissements 2024 et notamment la création d'un local de rangement accolé à la salle polyvalente.

Monsieur le Maire rappelle également que le dossier de permis de construire est accordé depuis le 31 mars 2023 après autorisation de signature du permis de construire par le conseil municipal en date du 24 janvier 2023.

Monsieur le Maire présente les devis suivants :

- Devis entreprise EURL JEANNE charpente – couverture
Pour un montant HT de 41 285.73 €
- Devis entreprise EURL BOISSÉ Jérôme – maçonnerie terrassement gros œuvre
Pour un montant HT de 12 261.38 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Emet un avis favorable et valide les devis proposés,

Autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants soit :

- Entreprise EURL Jeanne	Montant HT	41 285.73 €
- Entreprise EURL Boissé	Montant HT	12 261.38 €

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2024.

AFFAIRES DIVERSES :

- Beach vert 2024 : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la tournée régionale du Beach Vert 2024 organisée par la ligue de football des Pays de la Loire, un évènement à vocation sociale à travers la Région est proposé, le concept de cette tournée est de proposer un évènement gratuit pour les enfants et les communes rurales de notre région, leur offrant ainsi la possibilité de participer à une activité sportive à proximité de chez eux et Mansigné fait partie des étapes de la tournée 2024. La date retenue est le Mardi 23 juillet 2024, début des animations à 13 heures.

Mise en place par une équipe d'animateurs expérimentés de structures gonflables reproduisant les contours d'un terrain de football réduit, installées sur des espaces verts et de rencontres tels que des bases de loisirs ou des esplanades. Les enfants prennent part à un tournoi amical sans enjeu. Parallèlement, avec les soutiens de partenaires tels qu'Harmonie Mutuelle ou le Crédit Agricole, diverses animations sont proposées autour de thématiques telles que l'écologie, le handicap, etc. Des cadeaux et des goodies seront aussi distribués à tous les enfants participants.

Carte remerciements obsèques de Monsieur Bernard HARAN

- **Projet éolien par la Société Greenvolt Power**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal l'arrêt du projet éolien dans la zone nord de la commune (lieu dit « l'aumône). En effet, la société a eu un retour défavorable de l'aviation civile pour la zone de projet.

L'impact sur les procédures de l'aérodrome du Mans à 19 km de la zone de projet et les éoliennes ne pourraient excéder 120 m en bout de pale ce qui ne permet pas d'obtenir une rentabilité du projet.

La société Greenvolt Powen abandonne donc le développement de son projet éolien au lieu dit « l'aumone ».